## MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

#### CONSEIL DU 7° ARRONDISSEMENT

#### PV N° 01/07/18

## PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du Conseil d'arrondissement du 23 janvier 2018

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7<sup>e</sup>, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 23 janvier 2018 à 18h42, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

## Etaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

\*\*\*\*\*

## Etaient absentes et excusées :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE. Madame Philippine HUBIN ayant donné pouvoir à Mme Josiane GAUDE.

Madame le Maire salue l'assistance et s'excuse pour son retard, elle explique qu'elle traitait une urgence concernant deux petites filles perdues à la sortie de leur école.

Madame le Maire assure qu'elle s'est engagée auprès des parents à demander un rapport écrit sur les circonstances de ce dysfonctionnement.

Elle précise que Laurence AMAND, absente, a donné son pouvoir à Olivier LE QUERE, et que Philippine HUBIN, également absente, a donné son pouvoir à Josiane GAUDE.

## 1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 001

Rapporteur: Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance René-François BERNARD, et comme secrétaire auxiliaire, Nathalie BADIER.

# Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 001

Pour : 14 (dont 2 pouvoir écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

## 2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017. 07 2018 002

Rapporteur: Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation des élus.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2018 002

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

## 3 - Composition de la conférence du logement. 2018 DLH 047

Rapporteur: Mme Rachida DATI

Josiane GAUDE qualifie la conférence du logement, qui est un organisme récent créé par la loi « Égalité et Citoyenneté » promulguée le 27 janvier 2017, « d'usine à gaz ». Elle précise que cet organisme se décline au niveau des EPCI, de la Métropole de Paris et de la commune de Paris, et que ses compétences sont fixées par la loi. La conférence du logement doit élaborer des orientations stratégiques concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social. Ces orientations sont ensuite utilisées pour rédiger une convention

signée par les collectivités territoriales, les associations et les bailleurs sociaux. Ces trois parties sont d'ailleurs constituées en collèges au sein de la conférence du logement.

Josiane GAUDE indique que la loi s'arrête à ces termes, et que c'est ensuite à la Mairie de Paris de fixer plus en détail la composition de cette conférence et de rassembler le plus largement possible. Elle considère que de cette manière, personne n'est vexé de ne pas en être, mais il est impossible d'avancer clairement sur les attributions de cette conférence. Elle relève qu'avec un trois collèges de 22 personnes, elle ne voit pas comment il est possible de trouver un consensus et encore moins de s'entendre sur des orientations stratégiques qui, à terme, devraient s'appliquer sur l'ensemble du territoire parisien.

Josiane GAUDE prévoit que tant que cette conférence aura ce format, il y aura aussi peu à en attendre qu'à en craindre. Elle ajoute que néanmoins, les élus du 7<sup>e</sup> utiliseront au maximum la possibilité qui leur est ouverte pour faire valoir leur position sur le logement social, qui a été largement rappelée à l'occasion du dernier Conseil d'arrondissement du 27 novembre. Elle rappelle que l'équilibre dans la répartition des logements doit se faire à l'échelle du quartier et de l'immeuble, au risque de mal accueillir et déstabiliser le voisinage.

Josiane GAUDE propose l'abstention comme position de vote.

Madame le Maire indique qu'il y a beaucoup de flou autour de cette délibération, ce qui explique la volonté des élus du 7° de s'abstenir.

Madame le Maire rappelle que la question de l'Îlot Saint-Germain, et particulièrement la répartition des logements, avait été largement évoquée. Elle informe le Conseil d'arrondissement qu'elle a échangé avec Ian BROSSAT, l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, et qu'ils ont effectué un premier rééquilibre, et que désormais près de deux tiers des personnes du 7<sup>e</sup> concernées par les logements sociaux se trouveraient éligibles dans le futur ensemble. Elle note que l'équilibre dans la répartition se situerait ainsi au-delà de 50%.

Madame le Maire relève néanmoins que cette possibilité est conditionnée au fait que la Ville décide de permettre à la Mairie du 7<sup>e</sup> d'être réellement attributaire. Elle indique que la situation ne serait pas satisfaisante si la Mairie centrale décide de donner la priorité à des personnes, venues d'autres villes, d'autres arrondissements alors que des habitants du 7<sup>e</sup> sont éligibles aux catégories de logements qui seront créés dans cette opération. La question porte donc désormais davantage sur la question de l'attribution que sur celle de la répartition.

Yves POZZO di BORGO rappelle que la création d'un tel ensemble est stupide, et qu'il aurait été préférable d'étaler la création de ces logements sur la durée. Il ajoute qu'il est favorable à ce que le 7<sup>e</sup> ait davantage de logements sociaux, mais il critique fortement la méthode. Il indique que c'est par ce type de politique que la déstabilisation de toutes les villes s'est faite. Il salue à ce titre les efforts de Madame le Maire pour améliorer la situation.

Yves POZZO di BORGO préconise d'équilibrer les logements sociaux, de les mettre dans des petites poches, comme Madame le Maire l'a d'ailleurs souvent fait, et très bien, à plusieurs endroits.

Madame le Maire indique que la délibération sur la conférence du logement ne précise pas que la mixité sociale, en plus des quartiers, doit aussi être appliquée aux immeubles, ce qui est insatisfaisant.

Madame le Maire ajoute que ce sujet est non-débat au Conseil de Paris.

Yves POZZO di BORGO relève qu'Emmanuelle DAUVERGNE est très bien intervenue à ce sujet lors de la dernière séance.

Madame le Maire synthétise les deux lacunes de cette conférence. Il s'agit d'abord du flou dans sa composition, ensuite de l'absence de définition de la notion de mixité. Elle rappelle que la loi évoque les «immeubles » et « quartier », et que dans la délibération, la question des immeubles n'est pas mentionnée. Elle craint, que la politique de la Ville qui mène à la création de quartiers où il n'y aurait aucune mixité dans les immeubles.

Marc LAROCK indique que pour le site de l'îlot Saint-Germain, le problème est plus général et concerne aussi le prix du foncier dans le 7<sup>e</sup>. Il rappelle que ce montage est une opportunité pour le Ville de Paris d'acquérir, à un prix négocié avec l'État, un ensemble immobilier. Il précise qu'il n'y aura pas seulement des logements sociaux, et que ces derniers seront davantage situés à l'intérieur de ce site. Il ajoute par ailleurs que le 7<sup>e</sup> arrondissement est marqué par une certaines dépopulation et qu'à titre d'exemple, il y a de plus en plus de fermeture de classes dans le 7<sup>e</sup>. Il considère que la création de ces logements sociaux peut aussi être vue comme une opportunité pour que les classes ne ferment pas et qu'à terme des enfants y soient scolarisés.

Marc LAROCK rappelle que Madame le Maire a indiqué, lors du dernier Conseil, qu'elle avait négocié un rééquilibrage dans l'attribution de ces logements.

Madame le Maire précise que le rééquilibrage porte davantage sur l'égibilité, et que la question de l'attribution sera un autre combat.

Marc LAROCK considère que l'éligibilité était déjà un premier pas, et qu'il avait annoncé lors du dernier Conseil qu'il n'était pas loin de partager l'avis de Madame le Maire à ce sujet.

Madame le Maire rappelle que la question des militaires avait était abordée, afin qu'ils puissent bénéficier de ces logements.

Yves POZZO di BORGO rappelle que dans tout projet d'urbanisme, il y a un problème d'équilibre et que dans ce cas, c'est la Ville de Paris qui déséquilibre les choses. Il ajoute qu'il n'est pas normal que les infirmières de l'APHP, que les militaires, que les pauvres ou encore que des jeunes dorment dans leurs voitures. Il souhaite que ces personnes puissent être accueillies.

Yves POZZO di PORGO indique que Paris est actuellement la Ville la plus dense au monde, et qu'il y a de l'intérêt à raisonner à l'échelle du Grand Paris, ce que n'ont fait ni Bertrand DELANOË ni Anne HIDALGO depuis qu'ils sont là. Il leur reproche de raisonner dans une petite structure. Il ajoute qu'il faut faire en sorte que l'accès au logement soit accessible pour les maîtresses d'écoles, les gens pour qui il est trop cher de rester, tout comme les familles. Mais la Mairie de Paris le fait maladroitement, à l'image de la logique communiste de M. BROSSAT: on fait un grand bloc et on déstabilise.

Yves POZZO di PORGO considère que si ces sujets étaient aux mains de la Mairie et des élus du 7<sup>e</sup>, il serait possible d'équilibrer ce genre de chose. Mais le point central est la Mairie de Paris, et c'est comme cela partout. Il relève que s'il y avait une gestion par la Mairie du 7<sup>e</sup>, il en serait satisfait. Il rappelle avoir demandé à la Commission de la Défense du Sénat que les

militaires aient un accès prioritaires à ces logements. Il indique que le départ à Balard du Ministère des Armées fait que le 7<sup>e</sup> est déstabilisé.

Madame le Maire indique être d'accord avec Yves POZZO di PORGO et que Marc LAROCK a raison lorsqu'il évoque le sujet du foncier. Elle rappelle que le 7<sup>e</sup> arrondissement a été souvent caricaturé parce que les logements sociaux y sont refusés, or un nombre conséquent a déjà été accepté.

Madame le Maire reconnaît que sous ses deux mandatures, sur les logements sociaux, et à part les une ou deux erreurs qui ont été commises à Laennec, il n'y a pas eu de déséquilibre et il n'y a pas eu d'impairs aux abords des Clarisses sur le site géré par Habitat et Humanisme.

Yves POZZO di BORGO considère que ce sont des petites structures.

Madame le Maire note que ce sont effectivement des petites structures, mais que pour la grosse structure, elle a obtenu des avancées concernant l'éligibilité des demandeurs. Elle rappelle qu'au début du mandat, Ian BROSSAT ne souhaitait même pas que des dossiers soient recommandés par les élus du 7<sup>e</sup>. Elle rappelle les propos de Ian BROSSAT qui avait dit dans la presse : « Le 7<sup>e</sup> est contre le logement social, mais il nous recommande des gens ».

Madame le Maire indique qu'elle lui avait dit à l'époque que les élus du 7<sup>e</sup> n'étaient pas contre le logement social, mais qu'ils souhaitaient un équilibrage, et qu'au contraire, si des personnes étaient recommandées, c'était aussi pour démontrer qu'il y avait un besoin de logements sociaux et intermédiaires dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Elle ajoute que la majorité au Conseil de Paris pense que dans le 7<sup>e</sup>, personne n'a besoin de logement social.

Madame le Maire relève que le 7<sup>e</sup> a fait un grand pas, puisque sur les quotas, Ian BROSSAT a quand même pris la peine de regarder la sociologie des demandeurs de logements sociaux du 7<sup>e</sup> arrondissement. Elle reconnaît avoir obtenu plus de 80% de profils correspondant aux types de logements qui étaient ouverts mais que désormais, le sujet est bien celui de l'attribution des demandeurs.

Madame le Maire considère qu'en 6 mois, tout peut changer, qu'on pourra lui dire qu'il y a d'autres urgences, et qu'il y aura forcément des familles plus prioritaires que celles du 7°.

Marc LAROCK note qu'en fonction des recours qui seront déposés, la question de l'attribution ne va pas se poser dans les mois qui viennent.

Madame le Maire assure être d'accord avec Marc LAROCK et note que l'Îlot Saint Germain reste un bel aménagement, qui valorise quand même le patrimoine immobilier des riverains, et qu'il remet un peu de proximité dans la nature des commerces. Elle indique ne pas être partieprenante à ce dossier et que sa méthode consiste à ne pas se placer en tant que décisionnaire, mais à associer largement les habitants, les riverains, les associations.

Madame le Maire rappelle que cette méthode a été appliquée sur tous les projets d'aménagement et que s'agissant de l'Îlot Saint-Germain, les riverains sont quand même majoritairement favorables à ce qui a été proposé.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2018 DLH 047

Pour: 1 (M. LAROCK)

Contre:/

Abstention: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote : /

# 4 - <u>Vœu relatif à la contribution de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel à l'opération de dératisation sur le Champ de Mars. V 07 2018 003</u>

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire note qu'elle a été avec René-François BERNARD et Olivier le QUERE, la première à soulever le problème des rats sur le Champ de Mars. Elle invite l'assemblée à visiter le site de la Mairie du 7<sup>e</sup> sur lequel ses courriers sont publiés. Suite à cette action, une opération d'envergure a été lancée sur le Champ de Mars, conduite par René-François BERNARD. Elle indique que suite à cette action, la population a un peu diminué, mais n'a pas été totalement éradiquée.

Madame le Maire explique qu'elle a ensuite associé à la présence des rats en nombre l'existence d'un risque sanitaire. Elle ajoute que les rats sont partout et qu'elle a été contrainte de fermer des squares pour les dératiser, pendant 2 ou 3 mois. Elle indique que le Champ de Mars est un problème à ce titre car il ne peut pas être entièrement clôturé pour procéder à la dératisation.

Elle ajoute que les rats sont même présents à la Halte-garderie du Champ de Mars et que les soubassements du Mur pour la Paix sont devenus un garde-manger et une nurserie pour les rongeurs.

René-François BERNARD présente le vœu sur table, qui consiste à impliquer davantage la SETE dans la gestion du Champ de Mars. Il précise que 70% des touristes qui visitent la Tour Eiffel vont sur le Champ de Mars, voir la totalité, et qu'aujourd'hui, en raison des conditions de sécurité, ils sont tenus d'attendre un certain temps sur le Champ de Mars.

René-François BERNARD ajoute que le manque de propreté et les nombreuses incivilités nuisent à l'attractivité de Paris. Il précise que la SETE est un établissement qui dépend exclusivement de la Ville et du Département de Paris, et que les élus du 7° souhaitent qu'elle prenne sa part sur les questions de propreté et de dératisations sur le site du Champ de Mars. Par ailleurs, il note qu'une nouvelle délégation de service public a été passée entre la SETE et la Ville de Paris et qu'elle prévoit un meilleur accueil du public, notamment via la billetterie. Il ajoute que le billet électronique est le support de communication qui, aujourd'hui, s'impose vis-à-vis des touristes qui prennent leur billet pour monter à la Tour Eiffel, et que considérant que l'efficacité des actions de dératisation en cours et l'attractivité de la Tour Eiffel sont largement conditionnées par la propreté du site du Champ de Mars, les élus du 7° souhaitent en conséquence intégrer la dimension propreté du Champ de Mars à celle de l'attractivité de la Tour Eiffel, et, par conséquent, impliquer les usagers de la Tour Eiffel dans la propreté du Champ de Mars. Il ajoute que c'est une condition importante pour mener avec efficacité les actions de dératisation.

René-François BERNARD précise que le vœu vise à ce qu'en concertation avec la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, la Ville de Paris demande l'expérimentation par la SETE, pour une durée de 6 mois, à compter du mois d'avril 2018, d'une campagne de diffusion de messages et de

visuels sur les billets électroniques, appelant au civisme et à la propreté sur le site du Champ de Mars.

Christian LE ROUX indique partager totalement l'analyse qui a été présentée, qu'il est totalement solidaire sur ce vœu, et qu'il votera donc pour. Il fait part de son souhait d'y ajouter un amendement. Dans la mesure où 70% des touristes viennent sur le Champ de Mars, et que 80% des touristes qui vont à la Tour Eiffel sont étrangers, il lui semble utile d'ajouter : « une diffusion de messages en différentes langues ».

Madame le Maire précise que la mention « sur un public non francophone » signifie qu'elle souhaite soumettre ce vœu pour que les messages soient bien déclinés en différentes langues.

Christian LE ROUX ajoute que cela va mieux en le disant.

Madame le Maire répond qu'on peut le rajouter.

Christian LE ROUX édicte son amendement : « De messages en différentes langues et de visuels sur les billets » et ajoute que les touristes, par définition, sont plutôt étrangers.

Madame le Maire indique que cela tombe sous le sens, mais que cela peut être précisé.

Yves POZZO di BORGO relève que la Tour Eiffel n'a pour responsabilité que son espace, mais qu'il trouve que ce vœu est une bonne idée. Concernant les rats, il insiste sur le fait que, sur les quais qu'il fréquente très régulièrement, il a remarqué qu'un des principaux facteurs de la prolifération des rats est le ramassage des poubelles le matin. Il indique avoir échangé à ce sujet avec les responsables du service de la propreté qui lui ont indiqué être conscients de ce problème, mais qu'il s'agit d'abord un problème de moyens. Il indique que les poubelles devraient pouvoir être ramassées vers minuit, une heure du matin.

Yves POZZO di BORGO s'interroge, s'agissant du contenu du vœu, sur la question de savoir si les messages de sensibilisation devraient figurer sur le billet. Il rappelle que depuis de nombreuses années, il y a une volonté pour que la billetterie se fasse majoritairement par internet. Mais que compte tenu de la pression, des pesanteurs qu'il y a dans la gestion syndicale, même s'il ne souhaite pas les attaquer puisqu'ils font aussi du travail pour ce site, il n'y a que 15% de billets électroniques. Il explique demander régulièrement à ce que ce ratio soit augmenté, mais que cela va être très lent. Il considère qu'il faudrait peut-être laisser une marge de manœuvre pour le faire soit sur les billets, soit sur d'autres supports.

Madame le Maire propose d'amender le vœu par la mention « sur tout support ».

Yves POZZO di BORGO indique que c'est mieux ainsi, et que dans la mesure où le billet électronique n'est pas encore complètement au point, il pourra défendre cette idée en conseil d'administration.

Madame le Maire accepte l'amendement d'Yves POZZO di BORGO, et ajoute que des supports plus grands tels que les panneaux pourraient également être utilisés. Elle note, pour ce rendre régulièrement sur le Champ de Mars, que ce qui intéresse les rats, ce sont moins les poubelles que ce qui traîne sur le sol.

Yves POZZO di BORGO ajoute que les rats ramassent tout, qu'ils crèvent les poubelles en plastique et qu'ensuite, ils étalent.

Madame le Maire rappelle que depuis 2016 où elle a alerté la Mairie de Paris, elle a obtenu que l'installation de containers soit programmée, ce qui améliorera un peu la collecte des déchets. Elle ajoute qu'il y a également beaucoup de rats dans la rue Cler.

Yves POZZO di BORGO précise que la montée des eaux et l'ouverture des voies sur berges a également déstabilisé leur habitat.

Marc LAROCK indique qu'il votera pour ce vœu, qui est de bon sens.

Madame le Maire ajoute qu'il n'y a pas de sujet, puisque la Mairie de Paris a fait une mission et un rapport sur ce sujet, et que les positions des élus du 7<sup>e</sup> ont été reprises.

Marc LAROCK indique que la Mairie de Paris envisagerait de remplacer les poubelles qui étaient des cibles pour les animaux, rats et corneilles, dans les axes principaux et sites touristiques, par des poubelles en dur.

Madame le Maire précise que le Champ de Mars sera le premier site visé, et que concernant la propreté qui est un vrai sujet dans l'arrondissement, l'opération expérimentale qui a été lancée l'an dernier – et pour lequel le 7<sup>e</sup> est précurseur – consiste à prendre une entreprise d'insertion qui vient en appoint des services municipaux. Elle précise que le problème est qu'elle ne peut pas les faire travailler tard le soir, mais que cela pourrait faire partie de leurs missions.

Marc LAROCK considère que l'expérimentation de Madame le Maire sera certainement reprise par un certain nombre d'arrondissements.

Madame le Maire évoque également le lancement des ambassadeurs propreté. Sur ce sujet, elle rappelle, dans la mesure où elle lit et regarde tout, que c'est une ville qui l'a fait, et qu'elle s'est inspirée de cette idée. Elle ajoute que cette initiative fonctionne, qu'elle a fédéré tout le monde car elle a non seulement responsabilisé les ambassadeurs, mais en plus redonné du civisme aux habitants. Elle relève que sur l'arrondissement, la propreté n'est pas encore idéale, notamment en ce qui concerne les déjections canines ou les pieds d'arbres. Elle précise que les déjections canines sont le fait des riverains ; comme les encombrants : ce n'est pas le touriste qui amène son chien ou qui vient avec son canapé ou une vieille télé. Elle affirme sensibiliser beaucoup à ce sujet, mais la propreté est aussi l'affaire de tous.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu <u>V 07 2018 003</u>

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/
Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire relève que pour ce Conseil d'arrondissement, comme c'est le cas pour l'activité parisienne, et comme au Conseil de Paris, il y a de moins en moins de sujets, ce qui démontre les objectifs et la stratégie de la Mairie de Paris pour l'instant.

Yves POZZO di BORGO souhaite faire part de deux remarques : la première concerne les crues. Il rappelle devant les électeurs du 7<sup>e</sup> que, depuis que Bertrand DELANOË est arrivé. quatre barrages protègent Paris, et un cinquième barrage se trouve à la Grande Basée. Il relève que si, à l'époque, on avait mis 200 millions d'euros, voire moins, par an, Paris aurait bénéficié d'un cinquième barrage pour se protéger, mais que Bertrand DELANOË n'a finalement rien fait, ce qui est vraiment très grave. Il ajoute qu'avec le réchauffement climatique, le risque d'une crue centennale est très fort, et cite à ce titre les photos qui se trouvent à la Mairie du 7e. Il invite le conseil d'arrondissement à se rendre à l'Assemblée Nationale, où il y a la trace de la crue centennale. Il cite un rapport de l'OCDE qui indiquait que s'il y avait une crue centennale, ce serait 25 à 30 milliards de dollars de dégâts, ce qui représente des sommes conséquentes. Il rappelle s'être inquiété de cette situation aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat et que régulièrement, il a demandé à ce que les positions évoluent. Finalement, une loi a été votée il y a 2 ans et met en place une nouvelle taxe, mais rien n'est fait. Il fait état de cette situation car il y a là une responsabilité aussi bien de la Région que de Paris Métropole, de la Ville de Paris et de l'État et que personne, de droite et de gauche, personne ne s'est impliqué dans cette question pour lequel le 7e est concerné en priorité.

Yves POZZO di BORGO mentionne le deuxième sujet, qui est n'est pas un sujet politique, celui de l'Exposition universelle. Il considère que Paris est en train de s'isoler quelque peu du monde, malgré l'arrivée du nouveau Président. Il relève que lorsqu'on voyage à travers le monde, on se rend compte qu'il y a des villes beaucoup plus dynamiques et plus compétitives que Paris, et que l'un des moyens de rendre ce dynamisme à la ville de Paris est ce qui avait été entrepris il y a trois ou quatre ans, à travers l'association Paris – Île-de-France. Il note qu'une enquête a été réalisée à l'échelle mondiale, qui a coûté très cher et qui n'a malheureusement pas été publiée, et qui a montré qu'à chaque fois qu'une ville organisait l'Exposition universelle – comme cela a été le cas de Shanghai, de Milan il y a quelques années, d'Astana –, elle éclatait. Concernant les Parisiens et l'Île-de-France, il regrette que le Premier ministre, d'ailleurs sans concertation avec les élus de Paris, de la région ou d'autres, ait décidé d'arrêter l'Exposition universelle. Il considère que ce n'est pas une affaire politique, c'est une décision que le Premier ministre a prise car il pensait que cela allait poser des problèmes financiers, or il s'était engagé sur ce dossier sans engagement des élus.

Madame le Maire considère que cette situation est effectivement très gênante, même vis-àvis des Parisiens, car, quand il y a eu les JO 2024, tout le monde était content, et puis après, ils ont dit : « Non, mais attendez, ça va coûter combien ? ». Cela a donc refroidi pour l'Exposition universelle. Elle précise qu'elle est très mitigée sur ce sujet, mais qu'Yves POZZO di BORGO a raison sur l'absence totale de concertation, et notamment pour le porteur du projet, qui n'est pas de la famille politique des élus du 7<sup>e</sup>, ce qui la met donc très à l'aise. Elle ajoute que de nombreux élus et chefs d'entreprise s'étaient en effet engagés dans ce comité de campagne, si je puis dire.

Madame le Maire annonce les événements qui vont se dérouler Mairie, et précise que cette liste n'est pas exhaustive. Elle invite donc à consulter le site Internet de la Mairie.

- Samedi 27 janvier, de 14h00 à 18h00 : Salon du livre. Madame le Maire note qu'il remporte tous les ans un grand succès, avec l'association Lire c'est libre. Elle précise qu'il y aura de nombreux écrivains actuels à succès, d'autres à découvrir;
- Mardi 30 janvier: conférence organisée à la Mairie: « Daesh vaincu, quelle reconstruction possible pour les chrétiens, minorité d'Irak? ». Madame le Maire

relève que ce sera une conférence extrêmement intéressante, grâce notamment à ses intervenants;

- Le 13 février : accompagnement à la parentalité (éveil, sécurité, motricité). Cet événement est plutôt destiné aux parents, en partenariat avec toutes les crèches du 7<sup>e</sup> arrondissement. Il y aura une conférence interactive pour tous les parents, les enfants. Madame le Maire ajoute que cet événement est ouvert à tous, et que les parents peuvent venir même s'ils n'ont pas d'enfants en crèche;
- Le 8 mars : Journée internationale de la femme.

Concernant les réunions publiques :

- Le 25 janvier: réunion publique d'information sur « Réinventer Paris », qui va concerner l'appel à projet sur le site des Invalides. Madame le Maire invite les habitants à venir nombreux car lorsqu'il y a peu de monde, les habitants s'étonnent ensuite de ne pas avoir été consultés. Elle invite les habitants à venir nombreux car tous les intervenants et les acteurs de ce projet seront présents pour présenter ce très gros projet;
- Lundi 12 février, à 19h30: Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, qui sera présidé par Olivier LE QUERE. Madame le Maire précise qu'elle a souhaité mettre à l'ordre du jour le sujet des SDF, qui concerne de plus en plus l'arrondissement. La réunion sera l'occasion de faire le point sur les dispositifs de prise en charge.

Les conseils de quartier, toujours avec Olivier :

- 29 janvier, 18h30 : École Militaire ;
- 05 février, 18h30 : Invalides ;
- 06 février, 18h30 : Gros-Caillou :
- 15 février, 19h30 : conseil extraordinaire du quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

Madame le Maire précise que le projet d'aménagement de l'Hôtel de l'Artillerie sera évoqué à cette occasion. Madame le Maire rappelle qu'elle a largement soutenu ce projet, car il est important pour l'arrondissement de disposer d'un campus international. Elle rappelle que les élus ont été consultés sur les projets architecturaux, que des idées ont été transmises. Elle note qu'il est important que les habitants et les riverains puissent donner leur avis sur ce grand projet qui va s'intégrer totalement dans le 7° arrondissement. Elle ajoute, que pour faire suite à la remarque d'Yves POZZO di BORGO, elle s'est battue pour que ce site accueille Sciences Po, car il y avait en effet un autre projet de fondation d'un richissime homme d'affaires français. Il voulait faire une fondation à cet endroit, et elle a préféré le campus Sciences Po. Elle ajoute que, parce que ce n'était pas qu'une rumeur, il a aussi été question que ce site soit reconverti en cité sociale, et que pour sa part, elle préfère le campus international de Sciences Po. Elle rappelle que les élus du 7° se sont bien battus à l'époque, d'autant plus que Manuel VALLS n'y était pas favorable. Des rendez-vous ont été pris, et elle reconnait qu'à ce sujet, même la Maire de Paris était favorable au campus Sciences Po.

Josiane GAUDE ajoute que M. VILLEMOTTE, l'architecte, sera présent et que le 2 février se tiendra, dans la cour de la Mairie le 2 février à 14h00, la chandeleur des voisins.

Madame Josiane GAUDE poursuit et annonce que le 6 février, il y a une collecte de sang par l'ISF, à la Mairie, toute la journée.

Marc LAROCK ajoute que dans la nuit du 15 au 16 février aura lieu la Nuit de la solidarité, à la demande des bénévoles parisiens et parisiennes.

En l'absence d'autres communications, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

René-François BERNARD

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement

Rachida DATI